

Livrable F : RAPPORT DE FORMATION DES PARTIES PRENANTES SUR GACMO

Novembre 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Haiti. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Haiti and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Haiti.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



RAPPORT DE FORMATION DES PARTIES PRENANTES SUR GACMO

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livable F :

AUTEURS

Mme Roselyne Fernand Pierre : Point focal ICAT

M. Bétonus Pierre : Consultant national

Equiterra Conseils

Citepa

Novembre 2025

Table des matières

CONTEXTE.....	5
OBJECTIFS DE L'ATELIER DE FORMATION	6
DEROULEMENT DE L'ATELIER	6
RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ETAPES	18
ANNEX 1. LISTE DE PRESENCE.....	19
ANNEX 2. AGENDA DE L'ATELIER.....	21

Contexte

Le **Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti**, en tant qu'institution gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la **Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)** et de l'**Accord de Paris**, met en œuvre depuis mars 2022 le **projet « Renforcement des institutions nationales en Haïti pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris (CBIT-HAÏTI) »**, avec l'appui du **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** et du **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**.

Le projet CBIT-Haïti vise à **renforcer les capacités institutionnelles et techniques** du pays ainsi qu'à développer un système national robuste de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV), afin d'améliorer la gouvernance environnementale, et de permettre au pays de respecter ses engagements climatiques internationaux, notamment ceux portant sur le cadre de transparence renforcée tels que stipulés dans l'article 13 de l'Accord de Paris.

Le projet entend également lever les barrières existantes et jeter les bases solides pour l'établissement d'un cadre national de transparence climatique, apte à soutenir efficacement la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ainsi que la préparation des futures Communications Nationales.

Dans le cadre de ses engagements envers la CCNUCC, **Haïti a déjà réalisé plusieurs inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES)**. Le **premier inventaire** a été mené pour les années 1994-1995 et publié en août 2001 dans le cadre de la **Première Communication Nationale**. Le **deuxième inventaire**, couvrant la période 1994-2000, a été intégré à la **Deuxième Communication Nationale**, incluant les secteurs de l'Énergie, des Procédés industriels, de l'Agriculture, de l'Affectation des terres et de la Foresterie, ainsi que des Déchets. Actuellement, le pays travaille à l'élaboration de sa **Troisième Communication Nationale** ainsi que de son **Rapport Biennal Actualisé (RBA)**. Ce faisant, les **inventaires GES pour les périodes 2000-2010 et 2010-2020** sont en cours de préparation, avec la participation d'institutions partenaires telles que la **Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV)** et le **Bureau des Mines et de l'Énergie (BME)**. La finalisation de ces travaux (2010-2024) est prévue pour la fin de l'année 2025.

Par ailleurs, malgré les avancées réalisées, les inventaires précédents ont mis en lumière plusieurs **limites du système national de transparence**, notamment le besoin de renforcer les capacités **des cadres nationaux à l'utilisation des outils de calcul et d'analyse** utilisés pour le suivi de la CDN. C'est le cas, par exemple, du **modèle GACMO (Greenhouse Gas AbatementCost Model)**, un outil d'analyse des options d'atténuation des émissions de GES et de leur coût.

Dans la perspective d'améliorer le dispositif de suivi de la CDN, le **Ministère de l'Environnement**, à travers l'Unité de Gestion du projet CBIT-Haïti, et de concert avec la **Direction des Changements Climatiques (DCC)**, a organisé, à Panama City, du 1^{er} au 04 Octobre 2025 une formation thématique **sur l'utilisation du modèle GACMO et le processus d'inventaire des Gaz à effet de serre (GES)**, grâce au financement du FEM, au soutien logistique du PNUD et à l'appui technique de la firme internationale **Citepa**. Cette session s'est adressée à une quinzaine de cadres issus des ministères sectoriels ainsi que des universités publiques et privées impliqués dans la mise en œuvre de la transparence climatique.

Objectifs de l'atelier de formation

De façon spécifique, cette formation avait pour objectifs de :

- Familiariser les participants aux nouvelles obligations internationales liées à la Transparence dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Former les Cadres nationaux à l'utilisation de logiciels spécifiques (GACMO) conçus pour suivre l'impact des mesures d'atténuation des émissions de GES ;
- Savoir mieux interpréter les résultats générés par les logiciels GACMO ;
- Renforcer les capacités des Cadres à collecter, gérer et traiter les données nécessaires à la modélisation des émissions de GES ;
- Appuyer les cadres nationaux à l'élaboration des stratégies d'atténuation en utilisant les informations obtenues à partir des logiciels GACMO.

Déroulement de l'atelier

La formation a réuni un ensemble d'acteurs institutionnels, techniques et sectoriels, impliqués dans la mise en œuvre des politiques climatiques nationales. Ce rapport présente les principales étapes, les contenus abordés, les résultats obtenus, ainsi que les recommandations formulées pour optimiser l'usage futur de cet outil dans le cadre de la gouvernance climatique nationale.

Madame Roselyne FERNAND a ouvert l'atelier en remerciant les participants et en rappelant les périmètres et différents projets en cours sur la Transparence. L'atelier a ensuite commencé à la suite du tour de table des participants. Une partie de l'audience était à distance, n'ayant pas pu se déplacer pour participer physiquement. L'atelier s'est déroulé selon le programme suivant (cf. Agenda en Annexe 2) :

Jour 1

1ère présentation

Julien VINCENT du Citepa a présenté les nouvelles obligations liées au Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris.

Transparence (art. 13) - Afin de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, il est créé un cadre de transparence renforcée [*ETF en anglais*] des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties

Quelques paragraphes sont repris ci-dessous :

13.7. Chaque Partie fournit régulièrement les informations ci-après :

- Un rapport national d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre
- Les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis par chaque Partie dans la mise en œuvre et la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 (qui concerne l'atténuation spécifiquement).

13.8. Chaque Partie devrait également communiquer des informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements au titre de l'article 7, selon qu'il convient

13.10. Les pays en développement Parties devraient communiquer des informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu, sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités au titre des articles 9, 10 et 11.

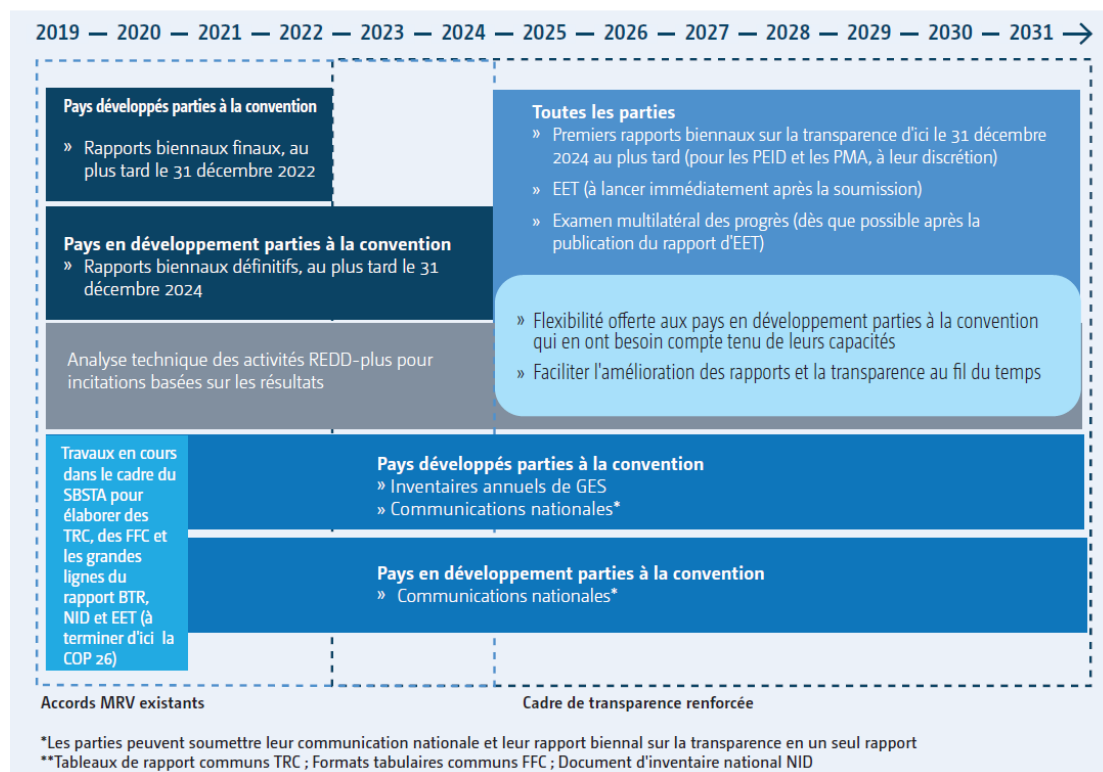


Figure 1 : Calendrier de la mise en œuvre du CTR (source : CGE, 2020)

La mise en œuvre et l'impact des CDN seront suivies via les Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT) tous les deux ans.

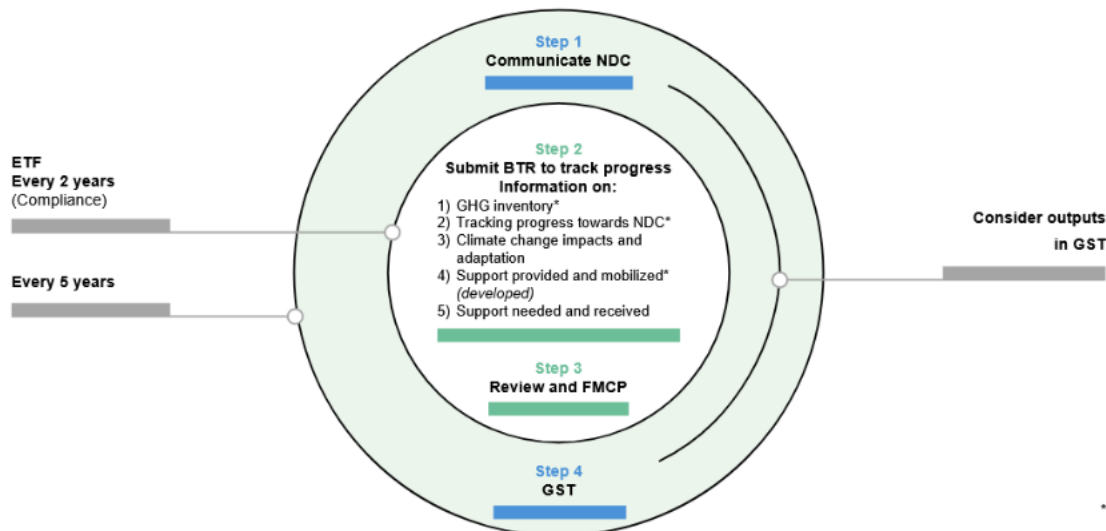


Figure 2 : Cycle de mise à jour des CDN et de suivi via les RBT (source : CCNUCC)

Deux décisions sont à connaître afin de bien comprendre les nouvelles obligations :

La décision 18/CMA.1 précisant les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) aux fins du CTR et de l'appui à l'Article 13 de l'Accord de Paris (AP)

Les MPGs sont communes à toutes les Parties et définissent les éléments d'information à fournir par les Parties, dans le CTR, sur un certain nombre de sujets comprenant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) et les informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC).

La Décision demande de développer les formats des Tableaux de Rapportage Communs (CRT) pour la compilation des inventaires nationaux de GES et des Modèles de Tableaux Communs (CTF) pour un certain nombre d'autres domaines, dont les informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans l'article 4.

L'annexe comporte huit chapitres [se reporter à l'annexe pour tous les détails techniques]:

I. Introduction

II. Rapports d'inventaire nationaux

III. Informations nécessaires pour suivre [et évaluer] les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des [objectifs des] CDN

IV. Informations sur les impacts du changement climatique et l'adaptation

V. Informations sur les soutiens fournis et mobilisés en matière de financement, de développement/transfert de technologies et de renforcement des capacités

VI. Informations sur les besoins des soutiens en matière de financement, de développement/transfert de technologies et de renforcement des capacités et sur les soutiens reçus

VII. Examen technique par des experts

VIII. Examen non-coercitif et multilatéral des progrès

La décision 5/CMA.3 vient opérationnaliser les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcée visée à l'article 13 de l'Accord de Paris. Elle définit notamment le format de tous les tableaux à fournir tous les deux ans dans le cadre de transparence renforcée.

Annexe I : CRT pour l'inventaire de GES

Annexe II : CTF pour le suivi des progrès de la CDN

Annexe III : CTF pour les supports apportés ou nécessaire et reçu

Annexe IV : Plan du Rapport Biennal sur la Transparence

Annexe V : Plan du document national d'inventaire (DIN)

Annexe VI : Plan du rapport d'examen technique

2ème présentation

La seconde présentation a porté sur l'inventaire des émissions de GES.

L'Inventaire d'émission est une représentation qualitative et quantitative des rejets d'une ou plusieurs substances (GES, autres) provenant d'un ensemble de sources émettrices anthropiques ou naturelles répondant à des critères précis. Un inventaire est un indicateur de pression sur l'Environnement.

L'inventaire est une estimation des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits des GES :

Un IGES porte sur 5 secteurs clefs (*Energie, Procédés industriels, Agriculture, UTCF, Déchets*) décomposés en sous-secteurs :

Il peut porter sur une ou plusieurs années.

Les estimations de l'inventaire des émissions combinent des informations sur la mesure dans laquelle une activité humaine a lieu (données d'activité) avec des coefficients qui quantifient les émissions ou les absorptions par unité d'activité (FE).

Equation:

$$E_{s,a,t} = AD_{a,t} \times EF_{s,a}$$

$E_{s,a,t}$

↓

Emission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t » (CO₂e)

$AD_{a,t}$

↓

Quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

$EF_{s,a}$

↓

Factor d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Figure 3 : Calcul des émissions

La **quantité d'activité** est une grandeur physique caractéristique du procédé ou de l'ensemble

des procédés étudiés.

Un **facteur d'émission** est une quantité de polluant rapportée à une quantité d'activité.

Le système national d'inventaire doit répondre aux exigences plus larges du système MRV et du nouveau cadre de transparence défini dans l'article 13 de l'Accord de Paris.

- « M » pour la mesure / surveillance : les émissions doivent être surveillées et mesurées selon les lignes directrices (GL) du GIEC (les GL du GIEC sont mises à jour au fil du temps, aujourd'hui 2006, plus tard en 2019).
- « R » pour les rapports : les émissions doivent être déclarées conformément aux directives de la CCNUCC « V » pour la vérification : contrôles de (le format de rapport peut évoluer dans le temps).
- la qualité (CQ) au sein de l'équipe d'inventaire et assurance qualité (AQ) par des experts nationaux et internationaux tiers dans le cadre de l'analyse et des examens volontaires et obligatoires

Les cinq piliers « TACCC » caractérisant un inventaire sont :



Figure 4 : Les TACCC

La transparence signifie que les hypothèses et les méthodologies utilisées pour un inventaire doivent être clairement expliquées pour faciliter la réplique et l'évaluation de l'inventaire par les utilisateurs des informations rapportées.

La précision est une mesure relative de l'exactitude d'une estimation des émissions ou des absorptions. Les estimations doivent être précises, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni supérieures ni inférieures aux émissions ou absorptions réelles, autant que possible, et que les incertitudes sont réduites autant que possible.

L'exhaustivité signifie qu'un inventaire annuel couvre au moins toutes les sources, ainsi que tous les polluants, pour lesquels des méthodologies sont prévues dans les Lignes directrices méthodologiques convenues. L'exhaustivité signifie également la couverture géographique complète des sources d'une Partie.

La cohérence signifie qu'un inventaire annuel doit être cohérent pour toutes les années de déclaration, et ce, pour tous ses éléments, tous secteurs, catégories et polluants confondus. Un inventaire est cohérent si les mêmes méthodologies sont utilisées pour toutes les années de l'inventaire et si des ensembles de données cohérents sont utilisés pour estimer les émissions.

La comparabilité signifie que les estimations des émissions et des absorptions déclarées par les Parties dans les inventaires doivent être comparables entre elles. À cette fin, les Parties devraient utiliser les méthodologies et formats convenus.

Selon la Décision 18/CMA.1, chaque Partie applique les Lignes directrices 2006 du GIEC, ainsi que toute version ou amélioration ultérieure desdites Lignes directrices adoptée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

Chaque Partie est invitée à utiliser le *Supplément 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : Zones humides*.

La Décision 5/CMA.3 note que les Parties peuvent appliquer les raffinements 2019 aux lignes directrices 2006 du GIEC, sur une base volontaire.

Les niveaux de méthodes (ou Tiers) sont abordés à partir du guide de bonnes pratiques du GIEC, pour lequel 3 niveaux de méthode sont communément présentés :

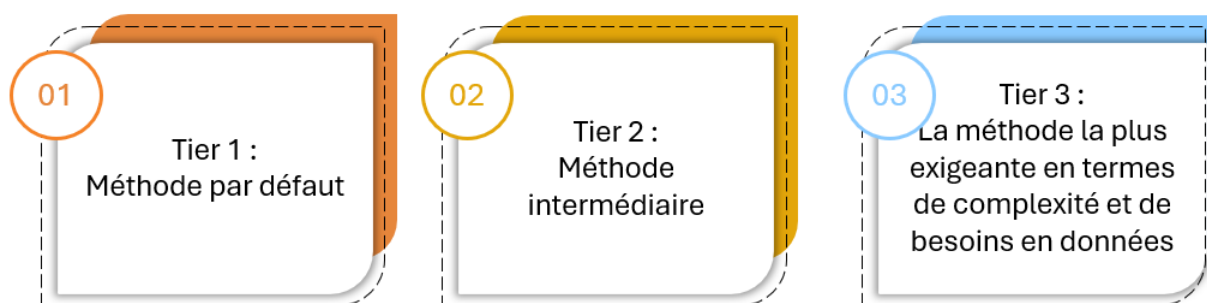


Figure 5 : Les niveaux de méthode

Les présentations méthodologiques sectorielles ont été présentées sur les différents secteurs, Énergie, Agriculture, LULUCF et Déchets.

Jour 2

1ère présentation

Céline GUEGUEN du GHGMI a présenté les méthodologies du GIEC concernant l'estimation des émissions provenant des déchets.

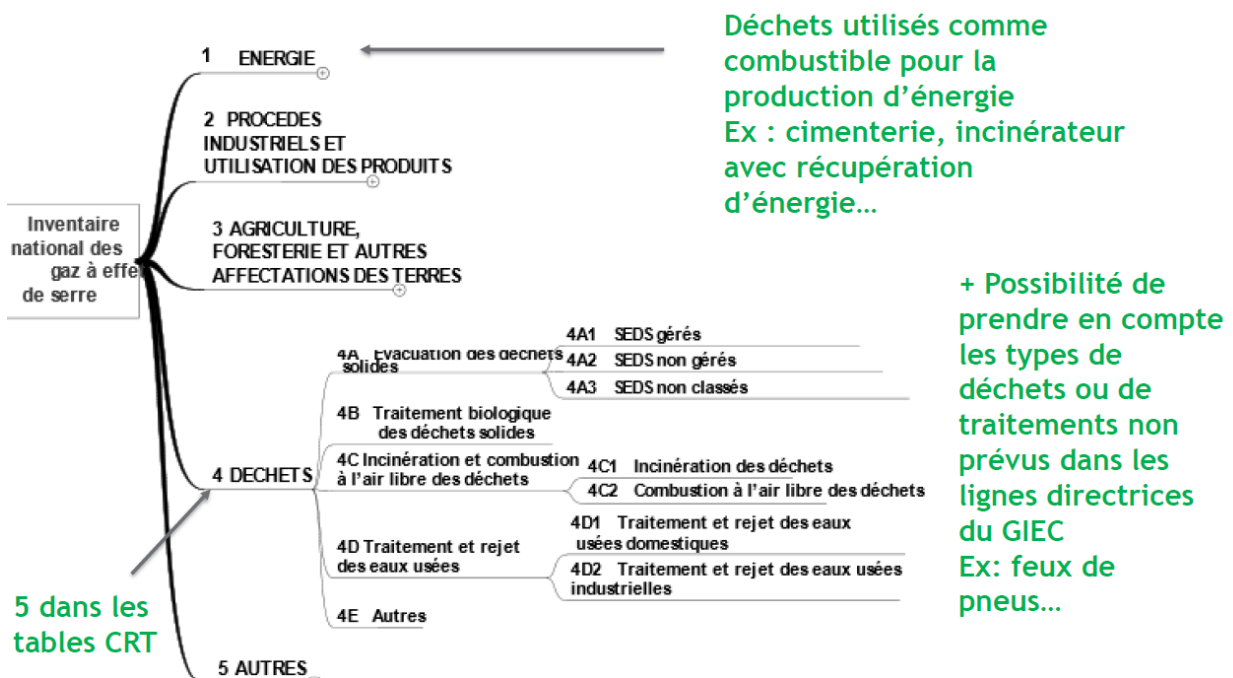


Figure 6 : Les filières de traitement des déchets

2^{ème} présentation

La session a porté sur la présentation générale de GACMO à travers la définition, le contexte de développement, les objectifs de l'utilisation de cet outil et l'énumération d'exemples de pays l'ayant utilisé.

Cet outil permet de construire des scénarios dans le cadre de CDN ou de projections (RBT) mais également, de suivre l'impact des politiques et mesures (P&M) mise en œuvre en termes de quantification des émissions de GES abattues.

Les étapes de mise en œuvre de l'outil ont été présentées via :

- La définition des données nécessaires au fonctionnement de l'outil (données de base du pays, hypothèses clés, bilan énergétique...)
- Les valeurs par défaut utilisées dans GACMO
- Les scénarios couverts par GACMO
- La construction d'un scénario BAU
- La construction d'un scénario d'atténuation

Cet outil est construit sur 9 étapes.

Des exercices pratiques permettant de revenir sur chaque étape, en mettant en œuvre le guide pas à pas de l'utilisation de l'outil ont été réalisés :

- Exercice 1 : le remplissage des hypothèses et des données relatives au pays,
- Exercice 2 sur le bilan énergétique. Le bilan de l'énergie a été compilé sur une série temporelle longue,
- Exercice 3 : remplissage des données du bilan énergétique et des émissions pour les autres secteurs : l'année 2000, année de référence de la CDN, a été choisie comme année de départ pour la modélisation via GACMO.

Discussions et retours d'expérience : échanges entre participants sur :

- La compréhension commune des données à collecter afin de remplir au mieux GACMO, notamment sur le prix des énergies
- Les difficultés liées à la collecte et au traitement des données

3^{ème} présentation

Equiterra Conseils a présenté le cadre historique et l'architecture de la gouvernance climatique devant répondre aux obligations internationales en termes de transparence et a décelé certaines lacunes à combler pour la prise en compte effective des exigences.

La chronologie d'évolution du cadre de gouvernance climatique en Haïti a été divisée en 3 grandes périodes de 1992 à nos jours tenant compte :

- a. Des instruments internationaux adoptés ;
- b. Des instruments internationaux ratifiés par le pays ;
- c. Les institutions nationales mises en place, et
- d. Les documents nationaux publiés.

L'architecture de la Gouvernance Climatique en Haïti a laissé montrer 3 niveaux d'organisations avec des supports législatifs ou techniques :

1. Niveau de Coordination et Orientations stratégiques
Support : des processus législatifs.
2. Planification stratégique et opérationnelle
Support : un niveau de concertation et de consultation technique.
3. Niveau de développement de projets et de mise en œuvre
Support : un niveau de suivi-évaluation et de reddition de comptes.

Les principales recommandations se sont adressées autour :

- D'un leadership fort du Ministère de l'Environnement ;
- De la dynamisation du Comité National sur les Changements Climatiques ;
- Du renforcement des capacités ciblées ;
- Du développement d'un système national de données climatiques ;
- De l'incitation à la participation du secteur privé ;

- De la mobilisation du financement climatique ;
- Du soutien à la recherche et à l'innovation.

Jour 3

1ère présentation

Etienne MATHIAS du Citepa a présenté les méthodologies du GIEC concernant l'estimation des émissions provenant des secteurs Agriculture et UTCATF.

Les secteurs Agriculture et UTCATF ont été fusionnés dans les lignes directrices 2006 du GIEC sous le nom AFOLU. Néanmoins les deux secteurs ont été traités séparément lors de la formation.

Agriculture

Emissions de l'élevage

Emissions de N₂O et CO₂ liées aux productions végétales

Brulage des résidus sur les terres agricoles

UTCATF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et forêts

Variation des stocks de carbone et flux de CO₂ associés

Brûlage de la biomasse sur les terres non agricoles

Autres émissions associées à l'usage des terres

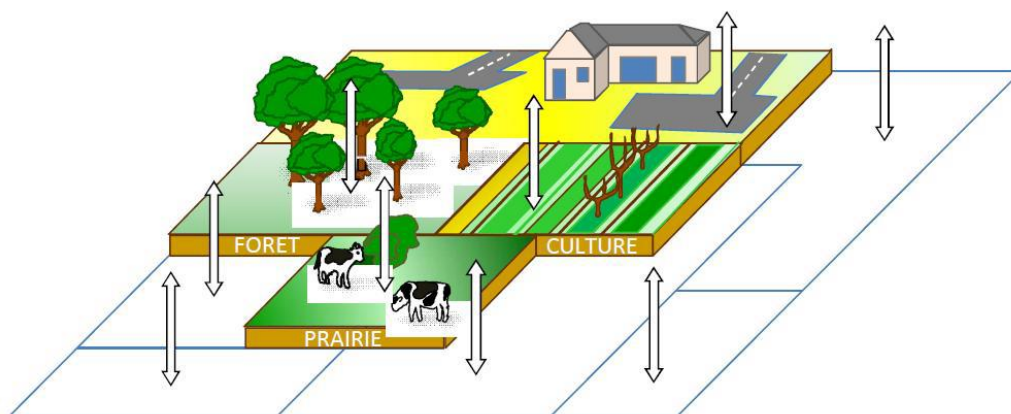


Figure 6 : Le secteur AFOLU

2ème présentation

Les participants ont continué l'exercice sur le bilan énergétique et du remplissage des données d'émissions hors énergie, des facteurs d'accroissement et des objectifs de mise en œuvre des P&M tels que définis dans la CDN :

Type	Option de réduction	Unité du sous-type	Nombre		Les ODD)	Coûts estimatifs en Millions de US \$
			2025	2030		
EE ménages	Éclairage efficace avec les ampoules fluocompactes	1000 Ampoules	0	30	  	1
	Éclairage efficace avec LED	1000 Ampoules	25	50	  	3
	Éclairage efficace avec LED remplaçant les fluocompactes	1000 Ampoules	30	0	  	1
	Poêles à bois efficaces	1000 poêles	0	50	  	19
	Poêles à charbon de bois efficaces	1000 poêles	20	30	  	6
	Poêles au GPL remplaçant les poêles à bois	1000 poêles	20	30	  	5
	Poêles électriques efficaces	1000 poêles	15	20	  	13
EE service	Pompage efficace de l'eau	4 Million m3 d'eau	30	40	  	16

Type	Option de réduction	Unité du sous-type	Nombre		Les ODD	Coûts estimatifs en Millions de US \$	Type	Option de réduction	Unité du sous-type	Nombre		Les ODD	Coûts estimatifs en Millions de US \$
			2025	2030						2025	2030		
EE offre	Nouvelle centrale électrique au gaz naturel	1 MW	60	0		114	Solaire	Compostage des déchets solides municipaux	1000 t/jour centrale	0	0.3		14
	Reboisement	1000 ha de reboisement	15	15		143		PV maison solaire	500 W	5	15		24
	REDD: déforestation évitée	1000 ha de déforestation évitée	10	5		0		Mini-réseau solaire/diesel	40 kW provenant du solaire	12	20		91
	Régénération assistée des forêts	1000 ha de régénéré	5	10		43		Lampes solaires à LED	1000 lampes	0	20		1
	Reboisement avec agroforesterie	1000 ha de régénéré	3	3		23		Lampadaires solaires	1000 locations (0.05 MW)	0	2		17
								Restriction à l'importation de voitures d'occasion	1000 voitures	30	30		N.A.
Hydro	Hydroélectricité connectée au réseau principal	1 MW	0	36		103	Transport	Meilleur entretien et utilisation des motocyclettes	1000 motocyclettes	0	75		7
	Mini hydroélectricité hors réseau	1 MW	0	0.5		4							
Décharge	Recyclage des plastiques	1000 t/an centrale	0.5	0.5		19	Total						665

Figure 7 : Objectifs de mise en œuvre des P&Ms dans la CDN 2.0

Ainsi des exemples de scénarios BAU, et avec P&M d'atténuation ont pu être développés jusqu'à 2030.

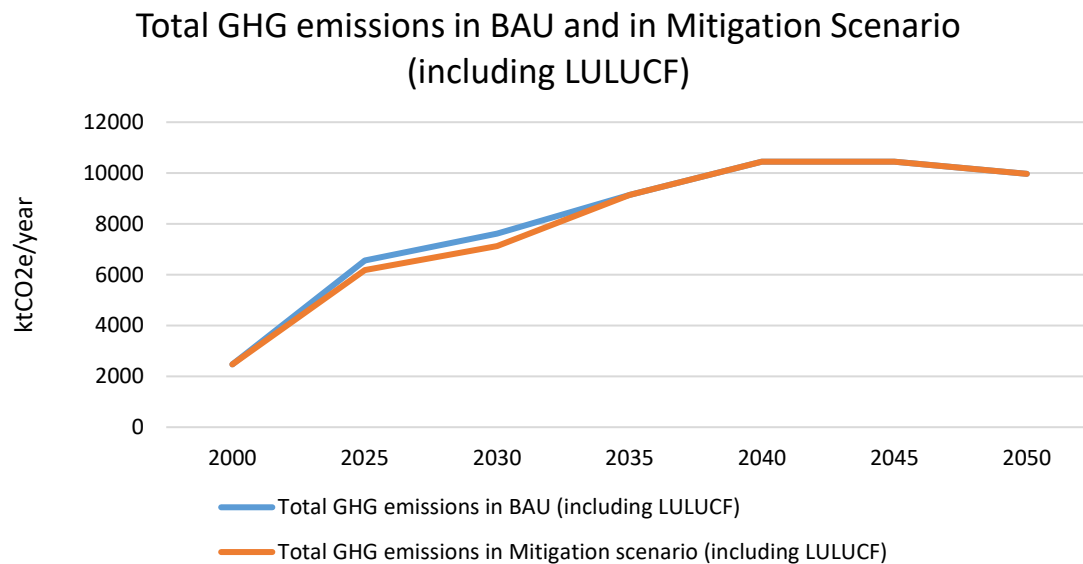


Figure 8 : Exemples de scénarios

Réaction des participants

Les participants ont soulevé les défis de collecte des informations afin de faire le suivi de la mise en œuvre des PaMs dans le temps.

3^{ème} présentation

M. Moussa DIOP de la Climate Promise du PNUD a présenté les grands principes de l'ETF, les indicateurs SMRT de suivi de la CDN et a réalisé un exercice de remplissage des CTF pour le suivi de la CDN, sur la base d'un exemple afin que les participants puissent comprendre les éléments à remplir.

Recommandations et prochaines étapes

À l'issue des sessions et des échanges, plusieurs recommandations ont été formulées pour améliorer l'efficacité du déploiement et de l'utilisation des outils dans le contexte national :

a. Renforcer la diffusion et l'appropriation des outils

- Étendre la formation à un plus grand nombre d'acteurs sectoriels

→ Une seconde formation sera organisée en Haïti, en janvier 2026, afin de rassembler un plus grand nombre d'acteurs nationaux.

b. Intégrer les outils dans les processus institutionnels

c. Assurer un accompagnement technique continu dans le cadre des projets en cours :

GACMO va être utilisé afin de faire le suivi de la mise en œuvre de la CDN 2.0 en Haïti

Annex 2. Agenda de l'atelier

JOUR 0 – Mercredi 1 ^{er} octobre		
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
16H00-18H00	Organisation des sessions de présentation avec les participants Mise à jour de l'agenda	

JOUR 1 – Jeudi 2 octobre		
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
08H30 – 09H00	- Présentation de l'Agenda - Tour de table - Objectifs de l'atelier	UGP
09H00 - 11H30	Inventaire des émissions de GES : secteur Déchets Données, méthodes, atténuation	GHGMI (à distance)
11H30 - 12H00	Pause-café	
12H00 – 13H00	Les obligations internationales en termes de transparence : <i>Retour sur la mise en œuvre au niveau national et analyse des lacunes</i>	Citepa/Equiterre/UNDP
13H00 - 14H00	Pause déjeuner	
14H00 – 15H00	Les obligations internationales en termes de transparence : <i>Retour sur la mise en œuvre au niveau national et analyse des lacunes</i>	Citepa/Equiterre/UNDP
15H00 - 17H00	Inventaire des émissions de GES Données collectées Compilation de l'inventaire via le nouveau système	Citepa Equiterre

JOUR 2 – Vendredi 3 octobre

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
09H00 - 10H30	Inventaire des émissions de GES : secteur AFOLU Données, méthodes, atténuation	Citepa (à distance)
10H30 - 11H30	Présentation générale GACMO	Citepa
11H30 – 12H00	Pause-café	
12H00 – 13H00	Présentation : <i>Projections et outil GACMO</i> <i>Exercice GACMO partie 1 Hypothèses et Construction BAU</i>	Citepa/Equiterria/UNDP
13H00 - 14H00	Pause déjeuner	
14H00 - XXX	Présentation : <i>Exercice GACMO partie 1 (suite) Hypothèses et Construction BAU</i>	Citepa/Equiterria/UNDP

JOUR 3 – Samedi 4 octobre

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
08H30 - 11H30	Exercice GACMO partie 2 Suivi Politiques et mesures CDN 2.0	Citepa/Equiterria/UNDP Tous
11H30 – 12H00	Pause-café	
12H00 – 13H00	Définition des indicateurs de la CDN Présentation des CTF liés au suivi de la CDN	Citepa/Equiterria/UNDP Tous
13H00 - 14H00	Pause déjeuner	
14H00 - 16H00	Exercice sur les CTF	Citepa/Equiterria/UNDP Tous
16h00 - 16h30	Conclusion et prochaines étapes du projet	UGP / Tous